

REGLEMENT DU CONCOURS PUBLICITAIRE "BORA ART CONTEST"

La Société CAMPAGNOLO S.r.l. sise à Vicenza, Via della Chimica 4, dont le capital social est de 15.600.000 euro, inscrite au S.O. du R.E. de Vicenza sous n° et code fiscal 01270200247, dans le cadre des célébrations de son 75ème Anniversaire, a l'intention d'organiser le concours avec remise de prix selon les modalités suivantes:

Territoire

International

Durée

Du 21.05.2007 au 15.01.2008 (proclamation des vainqueurs : premier, deuxième et troisième prix au plus tard pour le 31.01.2008).

Les périodes suivantes sont prévues:

- du 21.05.2007 au 14.09.2007 inscription et envoi de la création en ligne;
- du 15.09.2007 au 20.09.2007 évaluation des créations (parvenues avant le 14.09.2007) par le jury, avec désignation des 10 finalistes;
- du 21.09.2007 au 15.01.2008, vote parmi les dix finalistes pour la désignation des trois premières places.

Destinataires

Tous ceux qui, du 21.05.2007 au 14.09.2007, se connecteront sur le site www.boraart.campagnolo.com.

Lots

- 1° prix: Vélo de course avec groupe Chorus et roues Bora, valeur commerciale 4.500 euro
- 2° prix: Vélo de course avec groupe Centaur et roues Eurus, valeur commerciale 2.500 euro
- 3° prix: Vélo de course avec flat bar Mirage et roues Vento, valeur commerciale 1.100 euro

Participation et modalités de déroulement

Tous les destinataires décrits ci-dessus qui, du 21.05.2007 le 14.09.2007, visiteront via INTERNET, le site www.boraart.campagnolo.com, auront la possibilité d'enregistrer leurs données personnelles et de participer au concours.

Les participants sont invités à créer une décoration pour personnaliser le graphisme des roues Bora.

Les participants pourront visualiser et télécharger le kit avec le matériel de participation, c'est-à-dire une planche avec le profil de la roue Bora à l'échelle, avec les superficies sur lesquelles il est possible d'appliquer le graphisme: vue latérale.

La planche A3, en format digital Jpeg RGB couleurs, constituera le fichier de base sur lequel travailler. L'interprétation devra être originale et créative et, sur cette base, elle sera jugée par un jury spécial. La création devra être flexible pour les diverses applications bidimensionnelles (sticker) et pourra être dessinée avec la technique préférée.

Une fois achevée, l'image de la planche devra être envoyée exclusivement par le site web par transfert du fichier en format digital Jpeg (extension .jpg) or PDF (extension .pdf) d'un poids maximum de 2Mb et dans les dimensions de la planche originale.

Chaque participant est responsable du contenu de son interprétation et, avec l'envoi, il garantit que l'image qu'elle contient n'est pas protégée par un copyright et de jouir de tous les droits d'utilisation pour le concours, ainsi que de céder à Campagnolo tous les droits pour le graphisme et pour toutes les activités/événements de communication du 75^{ème} anniversaire Campagnolo, et pour n'importe quelle utilisation diverse, y compris l'exploitation commerciale, que Campagnolo pourrait décider de faire dans le futur.

Les dix graphismes finalistes seront publiés en ligne sur le site www.boraart.campagnolo.com et exposés en version réelle lors des salons.

Selon le jugement indiscutable des organisateurs, les images dont le contenu n'est pas cohérent avec le thème de l'initiative ou est offensant et/ou porte atteinte à la pudeur ne seront pas admises.

Les participants pourront s'enregistrer une seule fois et envoyer les représentations jusqu'au 14.09.2007.

Les doubles inscriptions éventuelles seront automatiquement effacées.

Evaluation des interprétations et détermination des finalistes

Du 15.09.2007 au 20.09.2007 toutes les représentations envoyées et publiées sur le site www.boraart.campagnolo.com seront évaluées, selon le critère de l'originalité de l'image, par un jury qui sélectionnera 10 finalistes. Le jury sera composé par des membres du Team Bora Art parmi lesquels:

- Le directeur Marketing & Communications Campagnolo
- Le directeur artistique Campagnolo
- Le directeur créatif de l'agence publicitaire de Campagnolo

Les 10 finalistes seront sélectionnés parmi tous les participants en règle avec ce qui est spécifié ci-dessus; leurs noms seront publiés en ligne à partir du 21.09.2007 et leurs réalisations seront insérées dans la section Concept Lab du site.

Un procès-verbal des opérations de sélection sera rédigé par un notaire ou par un fonctionnaire chargé par la Chambre sur lequel figureront les noms des dix finalistes ainsi que les motivations du choix. La fiche personnelle et le portfolio des dix finalistes seront publiés en ligne, sur le site www.boraart.campagnolo.com

Votes

Du 21.09.2007 au 15.01.2008 y compris, il sera possible de voter pour les 10 finalistes afin de déterminer le vainqueur du concours.

Par conséquent, tous les utilisateurs qui, du 21.09.2007 au 15.01.2008, se connecteront au site www.boraart.campagnolo.com auront la possibilité de voter pour le finaliste qu'ils considéreront le plus méritant.

Le contrôle des votes sera réalisé de manière électronique. On ne pourra voter qu'une seule fois. Le système n'enregistrera pas les doubles votes éventuels.

Détermination et publication des vainqueurs

Le notaire ou le fonctionnaire chargé par la Chambre certifiera le classement utile pour déterminer les trois premiers classés avant le 31.01.2008. Ceux-ci se verront remettre les prix indiqués ci-dessus. Leurs noms seront rendus publics sur le site www.boraart.campagnolo.com. En cas d'égalité de votes entre plusieurs participants, celui qui aura reçu le premier vote en premier lieu gagnera le concours.

La paternité intellectuelle de la personnalisation du graphisme Bora sera reconnue au premier classé.

Les droits d'utilisation de l'image resteront la propriété exclusive de Campagnolo, pour n'importe quel usage et sur n'importe quel moyen de communication.

Si la décision de mettre un des trois graphismes vainqueurs en production était prise, celui-ci pourra être modifié par Campagnolo aux fins de l'utilisation et son créateur sera disponible pour collaborer avec la Direction Marketing & Communications Campagnolo pour la réalisation de l'étude d'exécution.

Exécutions et garanties

Les trois premiers classés du concours seront informés par téléphone ou par poste électronique.

Une fois informés, ils devront communiquer l'acceptation des prix par écrit dans les 30 jours de la communication.

Les prix seront remis aux ayants droit dans les 180 jours à compter de la fin de la manifestation.

La société Campagnolo déclare qu'elle n'utilisera pas du droit de compensation sur le vainqueur, pour le montant de la retenue fiscale équivalant à 25 pourcent de la valeur du prix.

Publicité

Une publicité en ligne est prévue au moyen d'une campagne avec bannière publicitaire et d'une communication sur le site www.boraart.campagnolo.com et www.campagnolo.com
Des insertions publicitaires sont prévues sur des revues spécialisées.
Le règlement de l'initiative peut être consulté sur le site www.boraart.campagnolo.com.

Déclarations

La société déclare que:

- ne sera pas responsable pour la publication des décorations n'appartenant pas au sujet qui les aura envoyées;
- les prix éventuellement non distribués après le tirage final seront remis à l'ONLUS suivante: OBM : Hospital des enfants de Milano, Milano, via Castelvetro, 32.
- Les données personnelles seront traitées selon les modalités du D.L. n° 196 du 30 juin 2003 "Code en matière de protection des données personnelles". Le titulaire du traitement des données est Campagnolo S.r.l. Les données pourront être utilisées dans le futur pour donner des informations sur des initiatives commerciales et sur des annonces de nouveaux produits, de services et de promotions, aussi bien de la part de Campagnolo que de la part de sociétés associées et/ou de filiales et de partenaires commerciaux, pour donner des informations concernant les éventuelles activités promotionnelles de Campagnolo et pour l'envoi d'informations commerciales via e-mail ou sms.

L'utilisateur jouira des droits prévus par l'art. 7 du Code en matière de protection des données personnelles et, en particulier, il aura le droit d'obtenir : la confirmation de l'existence, ou non, des données personnelles qui le concernent et leur communication; l'indication de l'origine, l'actualisation, la rectification, l'intégration et l'effacement des données. L'utilisateur aura le droit de s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Il a aussi le droit de s'opposer au traitement de ses données à des fins d'envois publicitaires ou de vente directe ou pour l'accomplissement de recherches de marché ou de communications commerciales. Pour user de ces droits, l'utilisateur pourra adresser sa demande à **CAMPAGNOLO S.R.L.** dont le siège légal se situe Via della Chimica 4, à Vicenza, Italie, titulaire du traitement des données. La participation au concours implique l'acceptation expresse de l'autorisation au traitement des données aux fins spécifiées ci-dessus.